

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	34	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias
Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2023_75 – Grille tarifaire 2023 ALSH Intercommunaux

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la délibération n°2022_14 du 02 mars 2022 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

Vu la délibération 2017-95 du 20 juin 2017 fixant les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux du 1 juillet 2017 au 31 août 2018,

Vu la délibération 2018-90-02 du 9 mai 2018 relative à la fixation des tarifs des Accueils de loisirs intercommunaux,

Vu la délibération 2021_153 du 16 décembre 2021 relative à la création de 2 tranches supplémentaires en fonction des revenus et à la fixation des tarifs des Accueils de loisirs intercommunaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse et des sports du 20 mars 2023,
Considérant la nécessité de suivre le taux d'inflation moyen prévu par la loi de finances 2023 soit 4,2%,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

Le Conseil Communautaire :

- **FIXE** les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux comme suit :

PRESTATIONS		Journée complète				1/2 Journée avec repas				1/2 Journée sans repas			
NOMBRE D'ENFANTS		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus	
ANNÉE		2022 /2023	2023 /2024	2022 /2023	2023 /2024	2022 /2023	2023 /2024	2022 /2023	2023 /2024	2022 /2023	2023 /2024	2022 /2023	2023 /2024
TRANCHES	REVENUS MENSUELS		4,20%		4,20%		4,20%		4,20%		4,20%		4,20%
T1	< à 1 067 €	7,66 €	7,98 €	6,59 €	6,87 €	5,59 €	5,82 €	5,09 €	5,30 €	3,08 €	3,21 €	2,65 €	2,76 €
T2	de 1 067,01 € à 2 000 €	9,68 €	10,09 €	8,32 €	8,67 €	7,16 €	7,46 €	6,15 €	6,41 €	4,08 €	4,25 €	3,51 €	3,66 €
T3	de 2 000,01 € à 3 000 €	11,69 €	12,18 €	10,06 €	10,48 €	8,54 €	8,90 €	7,34 €	7,65 €	4,70 €	4,90 €	4,04 €	4,21 €
T4	de 3 000,01 € à 4 000 €	14,77 €	15,39 €	12,70 €	13,23 €	10,78 €	11,23 €	9,27 €	9,66 €	5,93 €	6,18 €	5,09 €	5,30 €
T5	de 4 000,01 € à 5 000 €	17,67 €	18,41 €	15,20 €	15,84 €	12,90 €	13,44 €	11,09 €	11,56 €	7,09 €	7,39 €	6,10 €	6,36 €
T6	de 5 000,01 € à 6 000 €	20,67 €	21,54 €	17,78 €	18,53 €	15,09 €	15,72 €	12,98 €	13,53 €	8,30 €	8,65 €	7,14 €	7,44 €
T7	> 6 000,01 €	21,80 €	22,72 €	18,75 €	19,54 €	15,91 €	16,58 €	13,69 €	14,26 €	8,75 €	9,12 €	7,53 €	7,85 €
Extérieur		37,00 €	38,55 €	37,00 €	38,55 €	27,01 €	28,14 €	27,01 €	28,14 €	14,86 €	15,48 €	14,86 €	15,48 €
Tarif PAI panier repas		3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €				

– **DECIDE** de l'application des tarifs joint à la présente à partir du 1er juillet 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 14/04/2023

Le Président,

Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télécours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le



ID : 077-200070779-20230413-2023_75-DE